

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-446

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHaire à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

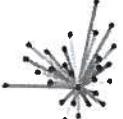
**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

17 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 12 juillet 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2019-446

Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux (PSMV) - Arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Bordeaux a été arrêtée par le Préfet de Département le 17 janvier 2011 suite à la délibération du 28 mai 2010, de la Communauté urbaine de Bordeaux aujourd'hui Bordeaux Métropole donnant son accord pour prescrire la révision du PSMV.

Elle a notamment pour objectifs :

- de rendre le PSMV compatible avec les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme (PLU)",
- de permettre l'intégration des objectifs des grandes politiques urbaines : densité, mixité sociale et fonctionnelle, qualité de vie et développement durable intégré au bâti et aux usages de l'espace public".

En application des articles L103-2 et R313-7 du Code de l'urbanisme, l'arrêté du préfet précisait les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de révision du projet de PSMV, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Conformément aux objectifs poursuivis et aux modalités qui avaient été annoncées, la concertation s'est organisée sous différentes formes complémentaires :

- la mise à disposition de documents et recueil des avis,
- la tenue de réunions d'échanges et de concertation générales ou thématiques.
- La mise à disposition de documents et recueil des avis :

Un dossier et un registre ont été mis à la disposition du public au sein de la mairie de Bordeaux et des mairies de quartier concernés, ainsi qu'à Bordeaux Métropole.

Le site de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr) a également largement participé à cette concertation par la mise en ligne de documents. Cet espace a ainsi permis, dans le cadre du projet de révision du PSMV de Bordeaux d'annoncer les dates et lieux des balades urbaines et de la réunion publique, de mettre à disposition du public l'ensemble des informations et documents produits pendant les événements publics. Il est aussi dédié aux contributions du public, sous forme d'un forum, qui permet à la fois de poster des avis, de prendre connaissance des avis déjà déposés et de pouvoir réagir à

l'ensemble des avis concernant le projet. Sept remarques ont été formulées sur le site de la participation et aucune au sein des registres papiers.

- La tenue de réunions d'échanges et de concertation générales ou thématiques :

21 balades urbaines thématiques et une réunion publique se sont tenues au cours de la révision du projet de PSMV de Bordeaux

- 21 balades urbaines, aussi appelées « les jeudis du secteur sauvegardé », ont été organisées de 2016 à 2018 et ont rassemblé un peu plus de 400 participants. Parmi ces 21 balades urbaines, 15 ont fait l'objet de contributions écrites via des questionnaires distribués lors des balades qui peuvent être prises en compte dans ce bilan de la concertation. Le format des balades a évolué au cours des années afin de pouvoir évoquer l'ensemble des thématiques abordées par le PSMV, à savoir :
 - o l'architecture contemporaine,
 - o l'espace public,
 - o le commerce et l'artisanat,
 - o l'habitat.
- La réunion publique qui s'est tenue au salon d'honneur de l'hôtel de Bordeaux Métropole le 10 janvier 2019 à 18h a réuni un peu plus de 130 personnes. Cette réunion s'est déroulée en plusieurs temps :
 - o une introduction par Monsieur Mangon, Vice-président de Bordeaux Métropole en charge de l'urbanisme réglementaire,
 - o la projection d'une vidéo consacrée au PSMV de Bordeaux et à sa révision, réalisée par la Société Grand Angle pour Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux,
 - o une présentation des grandes orientations du futur règlement du PSMV par l'Architecte des bâtiments de France et le chef de projet de la révision du PSMV,
 - o un temps d'échanges avec les participants, avec Madame Touton, élue en charge de l'urbanisme, des transports et du logement à la Ville de Bordeaux,
 - o un temps permettant aux participants de remplir un questionnaire remis en début de séance,
 - o un moment de convivialité pour conclure cette réunion.

Les habitants et usagers du territoire ont pu être informés de la tenue des balades et de la réunion publique par le biais de flyers distribués dans les mairies de quartier, à Bordeaux Métropole et au Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Bordeaux. Par ailleurs, des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des habitants du secteur pour les informer de la tenue de la réunion publique. Des annonces légales sont également parues dans le journal Sud-Ouest ainsi que des actualités sur les sites internet de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux et via la newsletter de Bordeaux Métropole pour annoncer chaque événement.

Les 252 remarques, issues des différents supports et temps de concertation, sont développées dans le bilan joint. Elles peuvent être synthétisées de la manière suivante.

- Pour une majorité de participants, l'aménagement des cours et des espaces libres du site patrimonial remarquable de Bordeaux est primordial. Ils sont par exemple favorables à la création d'une catégorie à aménager pour permettre le développement de nouveaux usages. Ils sont également favorables à la volonté de préservation des cours et des jardins afin de maintenir et de créer des îlots de fraîcheur.
- En majorité, les participants souhaitent que soit autorisée la création de terrasses en toiture, à condition notamment qu'elles ne soient pas visibles depuis l'espace public.
- Une majorité de participants est favorable à la présence d'architectures contemporaines au sein du site patrimonial remarquable, sous condition qu'elles s'intègrent et respectent le contexte architectural et urbain. L'exigence de qualité de conception, de réalisation et de matériaux est nécessaire, selon eux, afin de ne pas dénaturer le centre ancien.

- Une majorité des participants souhaite que soit privilégiée la création de grands logements pour favoriser la diversité des ménages. Ils souhaitent également que la mixité sociale soit favorisée. Ils adhèrent en majorité à la règle sur l'obligation de création de logements à loyers maîtrisés et au développement de logements sociaux (locatif et accession).
- Le clivage est moins net dans les remarques s'agissant du stationnement résidentiel. Cependant, en majorité, les participants sont favorables à sa préservation. Cependant, une part importante des participants souhaite voir diminuer la présence de la voiture et du stationnement au sein du centre ancien et voir se développer plus de locaux vélo par exemple.
- Par ailleurs, les participants sont majoritairement favorables à la préservation de l'artisanat et du commerce dans certaines rues du site patrimonial remarquable en ayant recours à l'outil des linéaires commerciaux au sein du règlement du PSMV. Certains souhaitent également, de manière moins marquée, que soit limitée la présence de bars-restaurants et de leurs terrasses dans certaines rues afin de ne pas augmenter les nuisances pour les riverains.
- Enfin, concernant les espaces publics, une majorité de participants souligne leur caractère minéral excessif. Ils souhaitent des projets de végétalisation ainsi que la préservation de sols perméables de lutter contre les îlots de chaleurs urbains.

Le bilan de la concertation complet est joint en annexe. Il apporte également des justifications sur la manière dont les remarques issues de la concertation citoyenne ont pu être prises en considération ou pas dans le projet de révision du PSMV de Bordeaux. Il sera par la suite annexé au dossier d'enquête publique

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L103-2, 103-3 et R313-7 du Code de l'urbanisme,
VU la délibération du 28 mai 2010, de la Communauté urbaine de Bordeaux donnant son accord pour prescrire la révision du PSMV de Bordeaux,
VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2011 prescrivant une révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Bordeaux et prescrivant les modalités de concertation,
VU l'avis de la commission locale du Site patrimonial remarquable,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation relative à la révision du PSMV de Bordeaux s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que la démarche de concertation mise en œuvre, notamment aux grandes étapes de l'élaboration du projet, a permis aux habitants et aux usagers du territoire de s'exprimer sur le projet de révision du PSMV de Bordeaux,

DECIDE

Article 1 : de constater que la procédure de concertation s'est déroulée conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2011,

Article 2 : d'arrêter le bilan de la concertation présenté dans le document ci-joint

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 JUILLET 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 17 JUILLET 2019	Monsieur Jacques MANGON

